

Les niveaux de vie en 2010

Carine Burricand, Cédric Houdré, Eric Seguin,
division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2010, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian s'élève à 19 270 euros annuels, soit une diminution en euros constants de 0,5 % par rapport à 2009. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 430 euros ; celui des 10 % les plus aisés est d'au moins 36 270 euros, soit 3,5 fois plus. Le niveau de vie baisse ou stagne pour pratiquement toutes les catégories de population sauf pour les plus aisés. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 964 euros mensuels en 2010. La pauvreté continue de progresser. Elle concerne 8,6 millions de personnes, soit 14,1 % de la population contre 13,5 % en 2009.

Cette progression affecte davantage les enfants : le taux de pauvreté des moins de 18 ans atteint 19,6 %, en hausse de 1,9 point. La non-reconduction de mesures d'aides ponctuelles, mises en œuvre en 2009 afin de limiter les effets de la crise sur les ménages modestes, et le gel du barème des prestations familiales en 2010, expliquent pour partie que cette population soit plus affectée.

En 2010, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage (*définitions*) de France métropolitaine est de 19 270 euros, soit 1 610 euros par mois. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie (*définitions*). Il correspond au revenu disponible du ménage (*définitions*) divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.

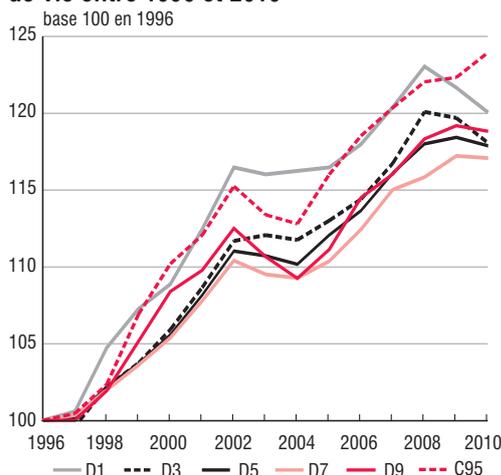
Par rapport à 2009, le niveau de vie médian a diminué de 0,5 % en euros constants. Il faut remonter à 2004 pour enregistrer un tel recul. L'impact de la crise économique a toutefois été sensible dès 2009, ce niveau de vie n'ayant progressé en euros constants que de 0,4 % cette année-là, contre + 1,7 % par an en moyenne de 2004 à 2008.

Seules les catégories plus aisées échappent à la stagnation ou à la baisse du niveau de vie

Malgré un contexte de reprise économique en 2010, certes modérée, pratiquement toutes les catégories de la population subissent une baisse de niveau de vie en euros constants. Les neufs déciles de niveau de vie, seuils qui partagent la population en dix sous-populations d'effectifs égaux, des moins aisés aux plus aisés, stagnent ou diminuent (*graphique*). En particulier, pour la première fois depuis 2004, les déciles au-dessus de la médiane diminuent, alors que seuls les déciles inférieurs à la médiane avaient baissé en 2009.

La baisse est toutefois plus forte dans le bas de la distribution (entre - 1,3 % et - 1,6 % pour les trois premiers déciles) que dans le haut (- 0,3 % pour le 9^e décile et une quasi-stabilité pour les trois précédents). En conséquence, entre le 1^{er} décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, et le 9^e décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, le rapport est de 1 à 3,5 contre 1 à 3,4 en 2009 (*tableau 1*).

Évolution de quelques quantiles de niveau de vie entre 1996 et 2010



Lecture : les déciles de niveau de vie, D1 à D9, sont les seuils de niveau de vie qui partagent la population en 10 sous-populations d'effectifs égaux : 10 % de la population ont un niveau de vie inférieur à D1, 20 % à D2, etc. Le vingtile C95 correspond au niveau de vie au-dessus duquel se situent les 5 % de personnes les plus aisées. De 1996 à 2010, l'évolution a été de 17 % à 20 % pour l'ensemble des déciles (20 % pour D1), et de 24 % pour le dernier vingtile (C95).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

La seule évolution des déciles ne rend toutefois pas compte des tendances aux extrémités de la distribution des niveaux de vie. À contre-courant du reste de la population, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 5 % de personnes les plus aisées repart à la hausse (+ 1,3 % en euros constants) après avoir stagné en 2009 (+ 0,2 %) [graphique].

La plupart des indicateurs d'inégalités sont à la hausse

Compte tenu de ces évolutions contrastées le long de l'échelle des niveaux de vie, la plupart des indicateurs montrent une progression des inégalités. Ainsi, l'indice de Gini (*définitions*) augmente de 0,290 à 0,299. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle

détenue par les 20 % les plus modestes s'élève de 4,3 à 4,5 (*tableau 1*).

En tendance sur moyenne période, la progression des inégalités « par le haut » est nette : entre 1996 et 2010, le niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus aisées a augmenté d'environ 2,1 % par an en moyenne, contre 1,4 % pour le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. En 2010, les évolutions de salaires expliquent en partie la hausse des inégalités. En effet, en bas de l'échelle des niveaux de vie (au-dessous du 1^{er} décile), le poids des salaires dans le revenu disponible diminue de 3 points, s'établissant à 27 % : d'une part, la proportion de personnes ayant un emploi recule, passant de 23 % à 21 % ; d'autre part, la revalorisation du Smic horaire brut a été limitée en 2010 du fait de la faible inflation en 2009 (en moyenne annuelle, le Smic baisse de 0,5 % en euros constants).

En haut de l'échelle des niveaux de vie (au-dessus du 9^e décile), les salaires sont plus dynamiques. En 2010, le salaire moyen des cadres augmente en euros constants, en particulier dans le secteur financier, tandis qu'il diminue pour les ouvriers.

Quant aux revenus du patrimoine, pour la majorité de la population, ils contribuent peu à l'évolution du niveau de vie. Leur poids demeure faible et la majeure partie provient de placements dont les taux diminuent (livrets d'épargne, supports en euros des contrats d'assurance-vie). En revanche, les 10 % de personnes les plus aisées détiennent aussi des placements plus risqués, dont les rendements sont plus élevés en 2010. Les revenus du patrimoine, qui ont un poids important dans leurs ressources (26 % du revenu disponible, contre 7 % en moyenne pour le reste de la population), contribuent positivement à la progression de leur niveau de vie.

1 Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2010

	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2010)										
Niveau de vie médian (D5)	16,4	18,2	18,1	18,0	18,3	18,6	19,0	19,3	19,4	19,3
Premier décile de niveau de vie (D1)	8,7	10,1	10,1	10,1	10,1	10,3	10,5	10,7	10,6	10,4
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	30,5	34,3	33,8	33,4	33,9	35,0	35,4	36,1	36,4	36,3
Rapports interdéciles										
D9/D1	3,5	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Masses de niveau de vie détenues										
S20 (en %)	9,0	9,3	9,3	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7
S50 (en %)	31,0	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2
S80 (en %)	63,0	62,3	62,4	62,4	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	4,5
Indice de Gini*	0,279	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290	0,299

* Voir définitions. – Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2010 de 8,7 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,0 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,5 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

2 Indicateurs de pauvreté

	2007	2008	2009	2010
Seuil à 60 % de la médiane				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 035	7 836	8 173	8 617
Taux de pauvreté (en %)	13,4	13,0	13,5	14,1
Seuil de pauvreté (euros 2010/mois)	949	965	968	964
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2010/mois)	776	786	784	781
Intensité de la pauvreté (en %)	18,2	18,5	19,0	18,9
Seuil à 50 % de la médiane				
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 281	4 272	4 507	4 755
Taux de pauvreté (en %)	7,2	7,1	7,5	7,8
Seuil de pauvreté (euros 2010/mois)	791	804	807	803
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2010/mois)	657	662	667	660
Intensité de la pauvreté (en %)	17,0	17,7	17,4	17,8

Lecture : En 2010, 14,1 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 781 euros par mois, soit un écart de 18,9 % avec le seuil de pauvreté (intensité de la pauvreté).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

À nouveau en hausse, le taux de pauvreté atteint 14,1 %

Le seuil de pauvreté monétaire (*définitions*) est défini par convention à 60 % du niveau de vie médian. En 2010, 8,6 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil, qui s'élève à 964 euros par mois ; la moitié d'entre elles vivent avec moins de 781 euros par mois (*tableau 2*). À titre de comparaison, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) s'élève à 460 euros et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) à 709 euros (au 1^{er} avril 2010).

Le taux de pauvreté monétaire, pourcentage de personnes en situation de pauvreté monétaire, est de 14,1 %, en hausse de 0,6 point. Il poursuit la hausse de 2009 (+ 0,5 point) et atteint son plus haut niveau depuis 1997. Toutefois, l'intensité de la pauvreté (*définitions*), qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, reste stable : la dégradation des niveaux de vie touchant quasiment toutes les catégories de population, les inégalités au sein des plus modestes restent en fait les mêmes.

En 2010, le taux de pauvreté reste le plus élevé pour les chômeurs (36,4 %) et est en hausse de 1,7 point (*tableau 3*). Mais contrairement à 2009, le chômage

3 Niveau de vie et pauvreté selon le statut d'activité

en % et milliers d'euros 2010

	2008				2009				2010			
	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté
Actifs de 18 ans ou plus	45,6	20,8	2 635	9,5	45,8	20,9	2 796	10,1	45,6	20,9	2 849	10,2
Actifs occupés	41,7	21,3	1 863	7,3	41,4	21,6	1 866	7,4	41,4	21,6	1 901	7,5
Saliés	37,2	21,2	1 445	6,3	36,8	21,5	1 394	6,3	36,6	21,5	1 413	6,3
Indépendants	4,5	22,9	418	15,3	4,6	22,7	472	16,9	4,8	22,3	487	16,8
Chômeurs	3,9	13,8	772	35,8	4,4	14,1	930	34,7	4,3	13,6	948	36,4
Inactifs de 18 ans ou plus	31,9	18,1	2 873	15,1	31,9	18,2	2 990	15,5	32	18,1	3 103	15,9
Étudiants	3,2	18,3	324	18,1	2,9	18,2	351	20,3	2,9	18,5	344	19,4
Retraités	20,9	19,1	1 283	9,9	21,7	19,3	1 308	9,9	21,9	19,1	1 357	10,2
Autres inactifs	7,8	15,0	1 266	29,3	7,3	14,6	1 331	30,3	7,1	14,4	1 402	32,2
Enfants de moins de 18 ans	22,5	17,9	2 328	17,3	22,3	17,8	2 387	17,7	22,4	17,6	2 665	19,6
Ensemble de la population	100,0	19,3	7 836	13,0	100,0	19,4	8 173	13,5	100,0	19,3	8 617	14,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2010.

contribue peu à l'évolution globale de la pauvreté (à peine 4 % de l'accroissement du nombre de personnes pauvres). En effet, après une forte hausse en 2009, le nombre de chômeurs se replie légèrement courant 2010. Dans le même temps, le profil des chômeurs est plus modeste qu'en 2009 : cette année-là, au plus fort de la récession, l'augmentation du chômage avait touché des individus plus âgés et plus qualifiés en moyenne, dont le montant des allocations était plus élevé.

Les plus fortes contributions à la hausse de la pauvreté sont en fait celles des inactifs : les retraités (11 % de l'accroissement du nombre de personnes pauvres), les adultes inactifs autres que les étudiants et retraités (16 %) et, surtout, les inactifs de moins de 18 ans, c'est-à-dire les enfants (63 %).

Le niveau de vie médian des retraités diminue de 1,1 % et leur taux de pauvreté progresse de 0,3 point pour s'établir à 10,2 % : dans la majorité des régimes de retraite, la revalorisation des pensions a été inférieure à la hausse des prix et la

diminution des taux de rendements des placements financiers usuels a bridé les revenus financiers des retraités.

Après une hausse de 1 point en 2009, le taux de pauvreté des autres adultes inactifs (hors étudiants et retraités) augmente de 1,9 point et atteint 32,2 % en 2010. Cette hausse sur deux ans est en lien avec la progression du nombre d'allocataires de minima sociaux, même si en 2010 son ralentissement (+2,5 % en 2010 après +6,2 %) tranche avec la progression du taux de pauvreté. Nombre de ces autres inactifs font partie de ménages avec enfants alors même que la progression des prestations familiales a marqué le pas (+0,5 % après +3,5 % des masses de prestations en euros courants, source Cnaf).

Une hausse qui touche plus particulièrement les enfants

Structurellement, le niveau de vie des enfants de moins de 18 ans est inférieur à celui de l'ensemble de la population. D'une part, un enfant entraîne un coût

financier alors qu'il ne contribue pas aux ressources du ménage, même si les transferts (prestations sociales et quotient familial) atténuent sensiblement cet effet. D'autre part, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles dans les familles nombreuses. Le taux de pauvreté des enfants est donc plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Les enfants pauvres vivent par ailleurs beaucoup plus fréquemment dans des familles monoparentales (35 % d'entre eux contre 12 % des autres enfants), en particulier celles dont le parent isolé ne travaille pas, ainsi que dans des familles composées d'un couple où au moins l'un des parents ne travaille pas (47 % contre 24 %, tableau 4).

En 2010, la progression de la pauvreté touche tout particulièrement les enfants : après +0,4 point en 2009, leur taux de pauvreté progresse de 1,9 point, atteignant 19,6 %. Les enfants contribuent ainsi pour près des deux tiers à l'augmentation du nombre de personnes pauvres. Le fait que les familles monoparentales et les couples avec enfants soient davantage concernés par la hausse de la pauvreté que d'autres catégories de population traduit le même phénomène (tableau 5). Cette évolution spécifique constitue en fait un contre-coup de 2009, année durant laquelle deux éléments avaient contribué à contenir la hausse du taux de pauvreté des enfants.

D'une part, deux primes exceptionnelles avaient été versées en 2009 aux ménages dans le cadre du plan de relance et ne l'ont pas été en 2010 : 150 euros aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi qu'une

4 Niveau de vie et taux de pauvreté des enfants en 2010 selon le statut d'activité des parents

Position des parents sur le marché du travail	Niveau de vie médian (euros par an)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Répartition des enfants (%)	
			pauvres (%)	non pauvres (%)
Parents en couple	18 960	14,5	59,6	85,3
2 actifs occupés	21 170	4,9	13,0	61,7
1 seul actif occupé	14 520	25,6	31,0	21,9
Aucun actif occupé	9 610	69,0	15,6	1,7
Parent isolé	12 660	41,0	35,3	12,4
Actif occupé	14 760	20,9	11,8	10,9
Chômeur ou inactif	9 240	79,4	23,5	1,5
Autres types de ménages	13 330	34,6	5,1	2,3
Ensemble	17 580	19,6	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, inactifs âgés de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010.

5 Taux de pauvreté selon la configuration familiale

	2009		2010	
	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)
Personne seule sans enfant	1 533	17,2	1 612	17,8
Famille monoparentale	1 691	30,9	1 879	32,2
Couple sans enfant	1 037	7,0	951	6,5
Couple avec enfants	3 493	11,9	3 700	12,7
Autre type de ménage	419	20,1	475	22,1
Ensemble de la population	8 173	13,5	8 617	14,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 et 2010.

« prime de solidarité active » de 200 euros, aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de parent isolé ou d'une aide au logement. D'autre part, la revalorisation des prestations familiales en 2009 s'était faite sur la base d'une prévision d'inflation finalement surestimée de l'ordre d'un point, si bien qu'aucune revalorisation n'est intervenue en 2010.

Au final, le cumul de ces différentes mesures a contribué à limiter de 0,8 point la hausse du taux de pauvreté des enfants en 2009, mais aussi, par contre-coup, à accentuer d'autant en 2010.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010. En 2010, cette enquête s'appuie sur un échantillon représentatif de plus de 50 000 ménages de France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes en institution ainsi que les personnes sans-domicile.

Définitions

Indice de Gini : indice mesurant le degré d'inégalité d'une distribution (ici, celle du niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou dans des communautés.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Le niveau de vie **médian**, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur, l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Revenu disponible : somme des revenus des membres du ménage, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des principaux impôts directs. Il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activités, retraites et

pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut au sens de la comptabilité nationale mais son champ est moins étendu.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 964 euros par mois en France en 2010.

Intensité de la pauvreté : indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Bibliographie

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2012, *Insee Références*, juillet 2012.
- « En 2010, les salaires ralentissent en euros constants », *Insee Première* n° 1403, juin 2012.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2010 », *Études et Résultats* n° 801, Drees, mars 2012.
- « Les Retraités et les retraites en 2010 », *Études et Statistiques*, Drees, 1^{er} trimestre 2012.
- « France, portrait social », édition 2011, *Insee Références*, novembre 2011.
- « Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première* n° 1365, août 2011.
- « La montée en charge du RSA », *Politiques sociales et familiales* n° 104, Cnaf, juin 2011.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2012

Abonnement annuel : 82 € (France) 103 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : P. Thibaudeau

Impression : Jouve

Code Sage IP121412

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2012



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES